



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 155/22

Objet

Avenant 2 au Contrat de
Relance et de Transition
Écologique (CRTE)

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Thierry GAUTHRAY-
GUYENET

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. HoffmannL. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y Roy, F. David à J.L Legrand, D. Germond à J.B Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Dans le but de refonder sa politique de contractualisation avec les territoires, ainsi que de soutenir les projets territoriaux dans le cadre du plan de relance, l'Etat a mis en place le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le CRTE a vocation à regrouper tous les grands projets du territoire sur le temps du mandat 2020-2026. Il se construit autour de 4 grands axes :

- Le développement économique,
- L'innovation et la cohésion des populations,
- L'attractivité et le rayonnement du territoire,
- La solidarité interterritoriale,

Plus de 120 projets y ont été inscrits lors de son élaboration.

Le CRTE de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021 par délibération n° GD47/21 et un premier avenant a été validé lors du Conseil Communautaire du 28 octobre 2021 par délibération n° GD119/21.

Le CRTE a vocation à être amendé au moins une fois par an pour ajouter ou peaufiner les grands projets du territoire qui pourraient obtenir des financements de la part de l'Etat et d'autres organismes publics.

Il est ainsi nécessaire d'apporter aujourd'hui un second avenant afin de pouvoir mettre à jour l'ensemble des projets listés dans ce contrat, ainsi que d'ajouter de nouveaux projets afin qu'ils puissent prétendre aux diverses subventions publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°2 annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

